



Assemblée générale

Distr. limitée
9 février 2010
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Quarante-septième session
Vienne, 8-19 février 2010
Point 14 de l'ordre du jour**
Viabilité à long terme des activités spatiales

Viabilité à long terme des activités spatiales

Document de travail présenté par la France

I. Introduction

1. La viabilité à long terme des activités spatiales est une question qui préoccupe tous les pays poursuivant des programmes spatiaux, les États qui bénéficient des applications spatiales et les opérateurs commerciaux de systèmes satellitaires.
2. Le nombre croissant de gouvernements et d'entités privées ayant des activités spatiales, les effets de l'environnement spatial sur les satellites, la prolifération des débris spatiaux et le développement annoncé de vols habités commerciaux posent la question de la possibilité de continuer à utiliser l'environnement spatial de manière sûre.
3. La collision accidentelle entre des satellites Iridium 33 et Cosmos-2251 le 10 février 2009 et la fréquence accrue des manœuvres d'évitement qui sont nécessaires désormais pour réduire le risque de collision avec des débris en orbite terrestre basse montrent à quel point la situation est critique. De plus, la congestion de l'orbite géostationnaire, d'une telle importance pour les satellites de télécommunication et les satellites d'observation météorologique, pose des problèmes particuliers liés au risque d'interférence électromagnétique et à la gestion optimisée des ressources orbitales. Il convient également de noter que les exploitants commerciaux, qui sont particulièrement actifs sur cette orbite, ont entrepris de mettre en place des mécanismes de partage volontaire des informations pour limiter le plus possible les risques d'interférence mutuelle.

** Nouveau tirage pour raisons techniques



4. Afin d'assurer la viabilité des opérations dans l'espace, une information complète, précise et rapidement accessible sur les objets spatiaux en orbite de la Terre, sur l'environnement spatial naturel et sur les risques en provenance de l'espace est indispensable pour toutes les entités opérant dans l'espace. Un effort international de surveillance, de communication et de coordination doit être fait pour obtenir ces informations.

5. Dans cette entreprise, la communauté internationale peut s'appuyer sur un corpus juridique déjà conséquent: la viabilité à long terme des activités spatiales est traitée en partie dans plusieurs instruments et dispositions du droit international, ainsi que dans les législations nationales, par exemple à travers les principes relatifs à l'utilisation rationnelle de l'espace extra-atmosphérique, la responsabilité des États pour les activités menées par eux ou par leurs ressortissants, la responsabilité internationale en cas de dommages et la transparence dans l'utilisation et l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique, en particulier en orbite terrestre.

6. Les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique forment l'essentiel du cadre requis. C'est la raison pour laquelle son Président pendant la période 2006-2007, Gérard Brachet (France), a proposé dans un document de travail intitulé "Rôle et activités futurs du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique" (A/AC.105/L.268) que le Comité se penche sur la question de la viabilité à long terme des activités spatiales. Le but recherché était d'élaborer des recommandations concernant les opérations dans l'espace en vue de préserver son utilisation à long terme. À sa cinquante-deuxième session, en juin 2009, le Comité est convenu que le Sous-Comité scientifique et technique devait inscrire à son ordre du jour, à partir de sa quarante-septième session, une question nouvelle intitulée "Viabilité à long terme des activités spatiales"¹.

7. Le présent document de travail a pour but de rappeler aux États membres du Comité et aux organisations dotées du statut d'observateur permanent auprès de ce dernier les travaux préparatoires qui ont été accomplis au cours des deux dernières années et d'indiquer la manière dont le Comité envisage la finalité de la tâche confiée au Sous-Comité scientifique et technique.

II. Travaux préparatoires accomplis par le groupe de travail informel en 2008-2009

8. La France a pris l'initiative de convoquer à Paris les 7 et 8 février 2008 une réunion internationale informelle, consacrée au thème de la viabilité à long terme des activités spatiales.

9. Des représentants de 20 pays, de l'Union européenne (Commission européenne et Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne), de l'Agence spatiale européenne et du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat ont participé à cette réunion. Le groupe de travail informel qui a été créé à cette occasion s'est fixé comme objectif d'établir un document préliminaire dans lequel la question de la

¹*Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 20 (A/64/20), par. 61.*

viabilité à long terme des activités spatiales serait examinée. Les principaux opérateurs commerciaux de systèmes satellitaires étaient invités à se joindre au groupe de travail informel.

10. Le groupe de travail informel a tenu une deuxième réunion à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande de Nord), le 3 octobre 2008, en marge du Congrès international d'astronautique, avec un nombre encore plus important de participants (23 pays étaient représentés, de même que l'Union européenne, le Bureau des affaires spatiales, deux grands opérateurs de systèmes satellitaires et trois représentants d'organisations non gouvernementales).

11. Le groupe de travail informel a tenu une troisième réunion le 17 février 2009, à Vienne, en marge de la quarante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique, avec la participation d'un nombre important de délégations. Cette troisième réunion avait été précédée d'une présentation informelle des objectifs et des travaux du groupe de travail à toutes les délégations présentes à la quarante-sixième session du Sous-Comité.

12. Le texte préliminaire, auquel de nombreux spécialistes appartenant à différentes délégations ou organisations internationales ou non gouvernementales ont apporté des contributions, est reproduit dans le document de séance A/AC.105/C.1/2010/CRP.3.

13. Dans ce document de séance sont abordées les diverses questions à traiter afin de garantir la viabilité à long terme des activités spatiales:

- a) La prolifération des débris spatiaux;
- b) La sécurité des opérations spatiales, l'accent étant mis sur les problèmes posés par les opérations effectuées sur l'orbite géostationnaire, en orbite terrestre moyenne (à une altitude d'environ 20 000 km) et en orbite terrestre basse (à une altitude comprise entre 1 000 et 1 500 km);
- c) La gestion du spectre des radiofréquences;
- d) Les causes naturelles des perturbations qui affectent les moyens spatiaux (climat spatial, éruptions solaires, micrométéorites, etc.).

14. Les mécanismes internationaux existants concernant la réduction des risques des activités spatiales et la sécurité des opérations spatiales sont également examinés dans ce document en vue de déterminer les éventuels éléments nouveaux et améliorations devant être apportés à ces mécanismes.

15. Tout au long de cette phase technique, le groupe informel a suivi une démarche destinée à créer un consensus autour de l'évaluation des risques compromettant la viabilité à long terme des activités spatiales et, dans la mesure du possible, des solutions et des améliorations à mettre en œuvre.

III. Objectifs et méthode de travail suggérée par le Sous-Comité scientifique et technique

16. En ce qui concerne le plan de travail pluriannuel arrêté par le Comité à sa cinquante-deuxième session et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/86, la délégation française suggère que, à la suite d'un débat général

consacré à la question de la viabilité à long terme des activités spatiales, au cours duquel toutes les délégations intéressées seront invitées à prendre la parole, le Sous-Comité scientifique et technique constitue un groupe de travail, ouvert à tous les États membres du Comité, comme il l'a fait avec succès pour l'élaboration des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le groupe de travail pourrait se voir confier les tâches suivantes:

a) Établissement d'un rapport préliminaire sur la viabilité à long terme des activités spatiales s'inspirant, entre autres, du document élaboré par le groupe de travail informel. Au cours de l'examen dont il ferait l'objet, des opérateurs commerciaux de systèmes satellitaires qui ont mis en place des mécanismes de partage des informations sur leurs flottes de satellites devraient être consultés;

b) Élaboration, en adoptant une approche technique fondée sur l'expérience opérationnelle, d'un projet de lignes directrices sur les bonnes pratiques en matière d'activités et d'opérations spatiales. Il pourrait être utile d'organiser en 2011 ou 2012 un forum public pour présenter le projet de lignes directrices;

c) Présentation annuelle au Sous-Comité scientifique et technique et au Comité des progrès accomplis par le groupe de travail informel dans ses travaux. Le Comité sera en mesure de prendre une décision concernant la consultation du Sous-Comité juridique lorsque les travaux auront suffisamment progressé;

d) Établissement d'un rapport final présentant au Sous-Comité scientifique et technique le projet de lignes directrices sur les bonnes pratiques en vue de leur adoption.

IV. Conclusion

17. La délégation française considère la viabilité à long terme des activités spatiales comme une question majeure dans la résolution de laquelle le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a un rôle important à jouer.

18. La délégation française est prête à répondre à toutes les questions que pourraient poser les délégations et elle est disposée à contribuer activement à l'examen de cette question par le Sous-Comité scientifique et technique.